



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

74240

2025.65

L'AN DEUX MIL VINGT CINQ, LE 19 MAI

Le Conseil municipal de la commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie - annexe Pavillon Stéphane Hessel, sous la présidence de Monsieur Antoine BLOUIN, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33

Date de convocation du Conseil municipal : 13 mai 2025

**DEMANDE D'UNE
SUBVENTION
AUPRÈS DE
L'AGENCE
NATIONALE DU
SPORT AU TITRE
DU PLAN 5000
ÉQUIPEMENTS
POUR LA
RÉNOVATION DE
L'ÉCLAIRAGE DU
GYMNASE DE
L'ESPACE LOUIS
SIMON**

Etaient présents : Monsieur BLOUIN, Maire, Mesdames et Messieurs BOSLAND - VINCENT - CROISIER - PASSAQUAY - ANCHISI - FIGUIÈRE - MAITRE - SIMON - CURTIL - PIGNY A. - PIGNY R. - FOURNIER - SIMULA - JUGET - CORNEC - CHARPENTIER-LOMBARD - CHAPPEL - BARBOTIN - MAGDELAINE - PRADAS - ABDALLAH

Etaient absents représentés : Procuration de Guy PATRIS à Nadège ANCHISI, de Françoise MULLER à Maurice SIMON

Etaient absents excusés : Mesdames et Messieurs Josiane PIERRE, Elodie KAMANDA, Yannick LE PRIOL, Daniel FAVARIO, Joanny DEGUIN, José Fernando RUIZ, Florence CLERICI, Anne FAVRELLE, Michel GHERSIN

Secrétaire de séance : Françoise MAGDELAINE

L'Espace Louis Simon doit faire l'objet d'une rénovation énergétique dans quelques années et va bénéficier prochainement de travaux de conformité d'accessibilité.

Une étude d'opportunité a été commandée au bureau Ilico qui a révélé l'utilité de remplacer les lampes à sodium par de l'éclairage LED.

Des études complémentaires ont été lancées en 2025 dans le cadre d'une maîtrise d'œuvre avec ce même prestataire et visant une réduction des consommations de plus de 70 % par an.

L'Agence nationale du sport (ANS) apporte un soutien financier aux collectivités dans le cadre de l'opération 5000 équipements notamment pour celles qui engagent des travaux comprenant un volet énergétique.

Le montant de l'opération se décompose comme suit :

Nature des dépenses	Montant HT
Autres études	2 950.00 €
Maîtrise d'œuvre	6 000.00 €
Travaux	60 000.00 €
Montant total	68 950.00 €

Le plan de financement prévu par la collectivité est le suivant :

Nature de la recette	Taux	Montant HT
Commune de Gaillard	40 %	27 580.00 €
Agence nationale du sport (sollicitée pour 2025)	20 %	13 790.00 €
Région (sollicitée pour 2025)	40 %	27 580.00 €
<i>Montant total</i>	<i>100 %</i>	<i>68 950.00 €</i>

Les marchés seront lancés au cours de l'été 2025.
Le début des travaux est fixé pour l'automne 2025.

VU les articles L. 2331-4 et L. 2331-6 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) disposant que « La commune peut percevoir, tant en fonctionnement qu'en investissement, des subventions de l'Etat, de la Région et du Département, ainsi que des établissements publics de coopération intercommunale » ;

CONSIDÉRANT l'intérêt de la commune d'améliorer les consommations énergétiques à court terme au gymnase de L'Espace Louis Simon (ELS) ;

CONSIDERANT l'éligibilité aux crédits de la région ;

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après en avoir délibéré par 24 voix pour (Mmes et MM. BLOUIN - BOSLAND - VINCENT - CROISIER - PASSAQUAY - ANCHISI - FIGUIÈRE - MAITRE - SIMON - CURTIL - PATRIS - PIGNY A. - PIGNY R. - FOURNIER - SIMULA - JUGET - CORNEC - CHARPENTIER-LOMBARD - CHAPPEL - MULLER - BARBOTIN - MAGDELAINE - PRADAS - ABDALLAH)

Article 1 : **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention au taux de 20 % auprès de L'Agence nationale du sport (ANS) dans le cadre de l'opération 5000 équipements pour un montant de 13 790 € HT.

Article 2 : **AUTORISE** Monsieur le Maire ou un adjoint délégué à signer tout document, toute pièce administrative s'y rapportant et plus généralement à faire le nécessaire pour la bonne conclusion du dossier.

Article 3 : La présente délibération peut, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, 2 place de Verdun, BP 1135 - 38022 Grenoble Cedex - Tél : 04 76 42 90 00 Courriel : greffe.ta-grenoble@juradm.fr ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

FAIT et DELIBERE EN MAIRIE, les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Le Maire,

Antoine BLOUIN

La Secrétaire de séance,

Françoise MAGDELAINE

Délibération devenue
exécutoire compte tenu :
- de sa réception en Sous-
préfecture le :
28/5/25
- de sa mise en ligne le :
2/6/25

